



**Par dépôt électronique et courriel**

Le 24 novembre 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029-Phase 3  
Votre dossier : R-4110-2019  
Notre dossier : R059220 ST

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) dépose dans le cadre du dossier mentionné en objet le Règlement sur un bloc de 300 MW d'énergie éolienne et le Règlement sur un bloc de 480 MW d'énergie renouvelable, lesquels sont publiés dans la Gazette officielle du Québec du 24 novembre 2021.

Le Distributeur dépose également le décret 1442-2021, lequel modifie le décret numéro 906-2021 du 30 juin 2021 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec. Les modifications apportées visent à inclure, dans la définition du milieu local, une régie intermunicipale et une coopérative dont la majorité des membres a son domicile dans la région administrative où se situe le projet.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

SIMON TURMEL, AVOCAT  
ST/